

conforme au SGH des Nations unies (Rev. 8)

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 28.07.2022 Code du produit: 215700WW Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

NATURAL BORNEOL

Nº CAS: 507-70-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques -

Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Axxence Aromatic GmbH

Rue: Tackenweide 28

Lieu: D-46446 Emmerich am Rhein

Téléphone: + 49 2822 68561 0 Téléfax: + 49 2822 68561 39

e-mail: info@axxence.com

Interlocuteur: Andreas Goertz Téléphone: + 49 2822 68561 37

e-mail: andreas.goertz@axxence.com

Internet: www.axxence.de Service responsable: QM - Regulatory Affairs 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 2822 68561 99

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

SGH des Nations unies (Rev. 8)

Catégories de danger:

Matière solide inflammable: Flam. Sol. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4 Toxicité aiguë: Acute Tox. 5

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2

Mentions de danger: Matière solide inflammable. Nocif en cas d'ingestion.

Peut être nocif par contact cutané.

Toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

SGH des Nations unies (Rev. 8)

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H313 Peut être nocif par contact cutané. H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et



conforme au SGH des Nations unies (Rev. 8)

	NATURAL BORNEOL	
Date de révision: 28.07.2022	Code du produit: 215700WW	Page 2 de 8

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P264 Se laver Mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P317 EN CAS D'INGESTION: Demander une aide médicale.

P330 Rincer la bouche.

P317 Demander une aide médicale.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser Jet d'eau pulvérisée / mousse résistante à l'alcool / Poudre

d'extinction / Dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Déchets organiques.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: C10 H18 O
Poids moléculaire: 154,25

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Quantité
	Classification (SGH des Nations unies (Rev. 8))	
507-70-0	NATURAL BORNEOL	100 %
	Flam. Sol. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 5, Aquatic Acute 2; H228 H302 H313 H401	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Traitement médical nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.



conforme au SGH des Nations unies (Rev. 8)

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 28.07.2022 Code du produit: 215700WW Page 3 de 8

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Date d'impression: 28.07.2022



Fiche de données de sécurité

conforme au SGH des Nations unies (Rev. 8)

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 28.07.2022 Code du produit: 215700WW Page 4 de 8

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Modèle de gants adapté: Gants à usage unique + NBR (Caoutchouc nitrile)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: cristallin Couleur: blanc

Point de fusion/point de congélation: 206 °C Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 210 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité

solide/liquide: non déterminé non applicable gaz: Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé Point d'éclair: 66 °C Température d'auto-inflammation: non déterminé non déterminé Température de décomposition: pH-Valeur: non déterminé Hydrosolubilité: 0,01 g/L

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

7,6
Pression de vapeur:

44,7 hPa

(à 25 °C)

Densité (à 20 °C): 1,01 g/cm³
Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique



conforme au SGH des Nations unies (Rev. 8)

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 28.07.2022 Code du produit: 215700WW Page 5 de 8

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:non déterminéTeneur en solvant:0%Teneur en corps solides:100,00 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Peut être nocif par contact cutané.

N° CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
507-70-0	NATURAL BORNEOL						
	orale	DL50 131 mg/kg	10	Souris	REACH registration	OECD 420	
	cutanée	DL50 >20 mg/kg	000	Rat	REACH registration	OECD 402	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date d'impression: 28.07.2022



Fiche de données de sécurité

conforme au SGH des Nations unies (Rev. 8)

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 28.07.2022 Code du produit: 215700WW Page 6 de 8

Information supplémentaire

Cette substance est classée comme dangereuse dans le règlement (CE) N° 1272 (2008).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
507-70-0	NATURAL BORNEOL						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	33,25	96 h	Danio rerio	REACH registration	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1,71		Pseudokirchneriella subcapitata	REACH registration	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	4,23	1	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH registration	OECD 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	>100	3 h	Boue activée	REACH registration	OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance						
	Méthode	Valeur	d	Source			
	Évaluation	-	-	•			
507-70-0	NATURAL BORNEOL						
	OECD 301F	51%	7	REACH registration			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						
	OECD 301F	67%	15	REACH registration			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						
	OECD 301F	77%	28	REACH registration			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCI	DE).					

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
507-70-0	NATURAL BORNEOL	3,6

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets



conforme au SGH des Nations unies (Rev. 8)

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 28.07.2022 Code du produit: 215700WW Page 7 de 8

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1312

d'identification:

14.2. Désignation officielle de BORNEOL

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: -

Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-I

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1312

d'identification:

14.2. Désignation officielle de BORNEOL

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Quantité exceptée:

A803

10 kg

Y443

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 446
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 25 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 449
IATA-Quantité maximale (cargo): 100 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: solides inflammables.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI



conforme au SGH des Nations unies (Rev. 8)

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 28.07.2022 Code du produit: 215700WW Page 8 de 8

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container VOC: Volatile Organic Compounds SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.